



Montreuil, le 23 août 2023

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/FL/CLN
N°173_20230823

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 30 septembre 2023 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle, « un outil de politique salariale pour les collectivités qui souhaiteraient la verser à leurs agents [...] effecti[ve] à compter de septembre pour l'État et l'Hospitalière, selon délibération pour les collectivités » sera versée à l'automne, comme le stipule le décret paru au 31 juillet pour les versants de l'État et de l'Hospitalière. Le gouvernement, en l'absence de décret spécifique pour le versant territorial, a donc décidé de mettre en avant la libre administration des collectivités pour une éventuelle mise en place de la prime en direction des agent-es du versant territorial. Il s'agit d'une rupture d'égalité et d'une mesure discriminatoire évidente. La fédération CGT Services publics n'accepte pas que les 2 millions d'agents territoriaux, soient soumis à la "bonne volonté" des employeurs territoriaux, alors que ces mesures devraient être égalitaires dans l'ensemble de la Fonction publique. C'est pourquoi la CGT demande la création d'une ligne budgétaire qui permette à l'ensemble des collectivités et établissements publics de mettre la prime en place pour l'ensemble des agent-es (fonctionnaires, contractuels, CDI...). Dans le cas contraire, votre mesure inégalitaire, qui ostracise les territoriaux, ne peut que nous inciter à partout, engager le rapport de force pour obtenir satisfaction localement. Vous en porterez la responsabilité.

Les mesures pour le pouvoir d'achat et l'augmentation de 1,5 % du point d'indice, annoncées le 12 juin dernier, qui sont à mettre à l'actif des fortes mobilisations des agent-es, sont largement insuffisantes.

Porter l'indice de rémunération de base au niveau de l'augmentation mécanique du SMIC sans se préoccuper de la refonte des grilles de rémunération, ne fait qu'aggraver la situation pour tous les agents, toute catégorie hiérarchique confondue. L'ajout des quelques points en bas des grilles, afin de remettre de la progressivité, n'est pas à la hauteur d'une réelle reconnaissance des qualifications !

La reconnaissance des agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien doit être une priorité absolue.

La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui sont l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

Cette question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites et depuis le mois de janvier, nous avons connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies et des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés, et ont fait grève plusieurs jours, refusant très majoritaire, dans toute la société, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite.

... / ...

En conséquence, nous vous réitérons nos revendications pour :

- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- Le retour à un départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'application d'une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes ;
- Une pension minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- La prise en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi.

La mobilisation et l'engagement contre cette réforme injuste, infondée et inefficace sont pour la fédération CGT des Services publics toujours à l'ordre du jour. Nous ne tournons pas la page et appelons l'ensemble des agent-es à se mobiliser notamment les 21 et 23 septembre prochains !

Et concernant l'ensemble de notre champ professionnel, nos revendications persistent pour :

- L'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et la reconnaissance des qualifications ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites ! ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral, s'inscrit dans tous les appels à la grève, mobilisations, manifestations.

C'est pour toutes ces raisons, et pour porter toutes nos revendications, que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les **1er septembre 2023, 2 septembre 2023, 3 septembre 2023, 4 septembre 2023, 5 septembre 2023, 6 septembre 2023, 7 septembre 2023, 8 septembre 2023, 9 septembre 2023, 10 septembre 2023, 11 septembre 2023, 12 septembre 2023, 13 septembre 2023, 14 septembre 2023, 15 septembre 2023, 16 septembre 2023, 17 septembre 2023, 18 septembre 2023, 19 septembre 2023, 20 septembre 2023, 21 septembre 2023, 22 septembre 2023, 23 septembre 2023, 24 septembre 2023, 25 septembre 2023, 26 septembre 2023, 27 septembre 2023, 28 septembre 2023, 29 septembre 2023, 30 septembre 2023** de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale